



Ville de Revel
www.mairie-revel.fr

EXTRAIT

du registre des délibérations du conseil municipal

Objet : Habilitation donnée au Conseil départemental de la Haute-Garonne pour le dépôt d'une autorisation d'urbanisme – Cité scolaire Vincent Auriol

N° 014.09.2023

Rapporteur :
Michel FERRET

L'an deux mille vingt-trois le quatorze du mois de septembre à 18 heures 30, le conseil municipal de la commune de REVEL, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances à la mairie, sous la présidence de monsieur Laurent HOURQUET, à la suite à la convocation faite par monsieur le maire le 7 septembre 2023.

Nombre de membres :

- En exercice : 29
- Présents : 21
- Votants : 24

Présents

Laurent HOURQUET - maire, Marielle GARONZI, 1^{ère} adjointe, François LUCENA, 2^e adjoint, Annie VEAUTE, 3^e adjointe, Michel FERRET, 4^e adjoint, Pascale CONTE-DUMAS, 5^e adjointe, Jérôme GARCIA, 6^e adjoint, Martine MARECHAL, 7^e adjointe, Alain MAGNIN-LAMBERT, 8^e adjoint, Alain CHATILLON, Thierry FREDE, Valérie MAUGARD, Christelle FEBVRE, Jean-Louis CLAUZEL, Alain SARTORI, Catherine FEVRIER, Olivier PICARD, Thierry CLAVEL, Frédéric GALINIE, Uvaldo POLVOREDA, Charlotte TOUSSAINT-JOUYS

Absents excusés

Ghislaine DELPRAT a donné procuration à François LUCENA
Brigitte BURSON-BRYER a donné procuration à Annie VEAUTE
Marie ARGENCE a donné procuration à Jérôme GARCIA
Patricia DUSSENTY, Caroline COMBES, Rémi DERON-LOUP, Robert CLERON, Martine FREEMAN

Les conseillers formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 29, ont désigné comme secrétaire madame Annie VEAUTE.

- oOo -

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

031-213104516-20230915-014092023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/09/2023

Affichage : 15/09/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

Le Conseil départemental de la Haute-Garonne a saisi la commune d'un projet de réalisation d'un abri à vélos pour la cité scolaire Vincent Auriol.

La construction de cet abri est projetée sur le domaine public au droit de l'établissement, avenue Roquefort. L'implantation du projet n'apporte pas de gêne à la circulation publique en termes de visibilité. Par ailleurs, le projet est de nature à favoriser les déplacements doux en permettant aux collégiens et lycéens de parquer leurs cycles dans de meilleures conditions de sécurité.

Un arrêté d'occupation temporaire du domaine public a été pris, en date du 7 juillet 2023.


En application des dispositions des articles R. 423-1, R. 431-5 et R. 431-13 du Code de l'urbanisme, il y a lieu d'habiliter le Conseil départemental de la Haute-Garonne à déposer une demande d'autorisation d'urbanisme pour cette opération sur le domaine public communal.

Sur proposition de monsieur Michel FERRET, le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide d'habiliter le Conseil départemental à déposer toute autorisation d'urbanisme nécessaire à la réalisation de ce projet.

Ainsi délibéré à Revel ledit jour.
Suivent les signatures.

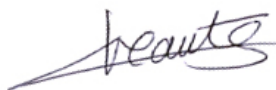
Pour extrait certifié conforme
Revel, le 15 septembre 2023

Le maire



Laurent HOURQUET

Le secrétaire de séance



Annie VEAUTE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

031-213104516-20230915-014092023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/09/2023

Affichage : 15/09/2023

Pour l'autorité compétente par délégation